

Règlement IA et Compliance

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

Introduction : l'intelligence artificielle dans les relations de travail

- Qu'est-ce que l'IA ? Brève typologie des usages dans les RH
- Pourquoi le droit du travail est-il concerné ?
- Enjeux juridiques : transparence, discrimination, surveillance, autonomie et responsabilité
- Objectifs du séminaire : identifier les risques, anticiper les devoirs, encadrer l'usage

Pause

Recrutement et IA : opportunités et risques

- Automatisation du tri de CV, entretiens vidéo et matching profil/poste
- Risques de biais discriminatoires et prévention des dérives
- Transparence envers les candidats : information, consentement, droit de recours
- Pratiques interdites et autorisées – exemples en Suisse et en Europe
- Comment encadrer l'usage dans la politique RH

Premières lignes directrices pour la conformité

- Rédiger des clauses contractuelles adaptées
- Élaborer une directive RH sur l'usage de l'IA
- Garantir la conformité RGPD/LPD dès la conception

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

IA et gestion du personnel : performance, équité et gouvernance

- Utilisation de l'IA dans l'évaluation, la promotion et la planification du personnel
- Risques liés à l'opacité des algorithmes et à l'auto-censure des salariés
- Devoirs de l'employeur : équité, information, voies de recours
- Encadrement via le règlement du personnel et les contrats de travail

Pause

IA et surveillance : équilibre entre contrôle et respect de la vie privée

- Surveillance algorithmique (emails, frappes clavier, déplacements, comportements)
- Limites juridiques selon la LTr, la LPD et l'art. 328 CO
- Risques de responsabilité et atteintes à la personnalité
- Bonnes pratiques pour instaurer une surveillance conforme et proportionnée

Règlementation interne et gouvernance de l'IA

- Règlement interne sur l'usage de l'IA : structure et contenu essentiel
- Limites à poser aux employés et responsabilités de l'employeur
- Mesures de prévention et de contrôle en cas de violation
- Vers une gouvernance responsable et durable de l'intelligence artificielle

16.30

fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.